

# SCOPOPHOBIE Crainte du regard d'autrui

**Phobie non officielle, non reconnue, non spécifique,  
non classifiée en tant que trouble anxieux défini dans le DSM-5 et la CIM-11**

**La scopophobie (ou scoptophobie, graphie également attestée) ne constitue pas une entité nosographique autonome** dans les classifications de référence. C'est un terme descriptif, forgé sur le modèle des phobies « nominales » du xix<sup>e</sup> siècle (grec *skopein*, regarder), qui désigne la crainte du regard d'autrui ou, plus rarement, du fait de regarder. (*Coquille mineure* : « est-elle », avec trait d'union.)

## Rattachements nosographiques possibles

- **DSM-5-TR** : le tableau relève ordinairement du *trouble d'anxiété sociale* (F40.10), dont le critère A porte précisément sur la crainte d'être exposé à l'examen attentif d'autrui. Si la peur est circonscrite à un stimulus (les yeux, un regard fixe) hors de toute inquiétude évaluative, on retiendra la *phobie spécifique, type « autre »* (F40.298).
- **CIM-10** : F40.1 (phobies sociales) ou F40.2 (phobies spécifiques isolées).
- **CIM-11** : 6B04 (trouble d'anxiété sociale) ou 6B03 (phobie spécifique).

La discrimination diagnostique tient à l'objet de l'angoisse : appréhension d'un jugement négatif (logique de la honte et de l'évaluation sociale) versus aversion pour le stimulus visuel en tant que tel. Les diagnostics différentiels pertinents incluent le trouble de la personnalité évitante, les idées de référence, voire le délire de relation de type sensitif (Kretschmer), lorsque la conviction d'être regardé perd sa critique.

## Équivalents culturels et historiques

- Le *taijin kyōfushō* (TKS), inscrit au glossaire des concepts culturels de détresse du DSM, comprend le sous-type *jikoshisen-kyōfu* : la crainte que son propre regard offense autrui. C'est le répondant nosologique le plus précis, avec une inversion de la polarité de la honte (peur de nuire plutôt que d'être jugé).
- La tradition française (Janet, Morel, Hartenberg) a décrit l'érythrophobie, l'éreutrophobie et la « phobie de la situation sociale » avant la stabilisation du concept de phobie sociale par Marks et Gelder (1966).

**Registre psychanalytique** : la notion y est étrangère à la nosographie psychiatrique. Elle se déploie à partir de la *Schaulust* freudienne (1905), pulsion partielle dont la scopophilie et l'exhibitionnisme forment le couple actif/passif. La « scopophobie » y apparaît comme formation réactionnelle ou renversement, que Lacan reprend en faisant du regard un objet *a* : l'angoisse tient alors à la capture par le regard de l'Autre plutôt qu'à la perception d'un regard empirique.